

ANNEXE IV

	contortus		du 20/01/82
Isoète de Durieu	Isoètes duriaei	2005	France : annexe I arrêté du 20/01/82
Polycarpon Faux-Péplis	Polycarpon polycarpoides	1981	LR : arrêté du 29/10/97
Romulée à petites fleurs	Romulea columnae	1991	LR : arrêté du 29/10/97
Gattilier	Vitex agnus-castus	X	France : annexe II arrêté du 20/01/82 Liste rouge des espèces menacées

Tableau 13 : Espèces réglementées observées sur la commune (base FLORE)

D'autre part, la base de données SILENE gérée par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, recense 417 espèces observées dont 46 réglementées. La liste en est donnée à titre indicatif en annexe.

Ensemble écologique remarquable et reconnu, l'attention sur le territoire communal doit être portée sur les impacts des aménagements et de l'urbanisation.

Les enjeux portent sur :

- ☞ La gestion et la maîtrise des fréquentations pour le respect de l'intégrité des milieux naturels.
- ☞ La maîtrise de l'urbanisation et sa planification en dehors des secteurs à fort enjeu patrimonial
- ☞ La prise en compte positive de l'environnement en frange de l'agglomération voire dans l'agglomération (en adoptant des principes d'aménagement croisant habitats naturels et bâti).

A.4.3 LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue, instaurée par le Grenelle de l'Environnement, est un outil d'aménagement du territoire qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'espaces et d'échanges sur le territoire national pour que les milieux naturels puissent fonctionner et les espèces animales comme végétales y trouvent une place durable.

Cette TVB est constituée de continuités, comprenant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

